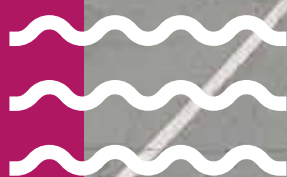
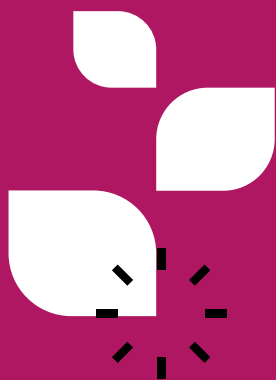




clermont
auvergne
métropole

Rapport d'activité

2023



Édito	03
Les 21 communes de la Métropole	04
Que fait la Métropole ?	06
L'institution à la loupe	08
1/ Ressources et modernisation	10
Relations humaines	11
Stratégie financière	12
Pilotage et performance	13
Usages numériques	14
Actions juridiques et achats	15
Politiques contractuelles et alliance des territoires	16
2/ Dynamiques économique et de l'emploi	17
Emploi, insertion et solidarité	18
Accompagnement des entreprises	19
Enseignement supérieur, recherche et innovation	21
Tourisme et relations internationales	22
3/ Attractivité et ingénierie patrimoniale	23
Sports	24
Culture	26
Ingénierie patrimoniale	28
4/ Aménagement durable du territoire	29
Habitat et politique de la Ville	30
Ingénierie, aménagement et mobilité	32
Urbanisme	34
Projets Métropole intelligente	35
Développement durable et énergie	36
5/ Proximité, relations aux territoires et aux usagers	38
Espace public et proximité	39

[Retrouvez le rapport prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés](#)

[Retrouvez le rapport 2023 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement](#)

Édité par Clermont Auvergne Métropole

64-66 avenue de l'Union-Soviétique, BP 40231 - 63 007 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 98 34 00 - Web : clermontmetropole.eu

Directeur de publication : Olivier BIANCHI / Maquette : Direction de la Communication - Clermont Auvergne Métropole

Photographie couverture : Loïc Ruffaud

Photos : Pierre Perrin, Jodie Way, Ville de Clermont-Ferrand, Forbes Massie, Bouton Production, Yann Cabello, Devillers & Associés, Adobe Stock

« La Métropole est présente dans la vie quotidienne de tous les habitants. »

Nous le vivons dans notre quotidien, 2023 a marqué une étape importante de la transformation de notre métropole. D'importants travaux ont été lancés et battent leur plein. Contraignants pour tous, ces travaux sont néanmoins nécessaires pour faire face aux défis qui sont déjà devant nous.

Ils visent un horizon meilleur pour notre cadre de vie, que nous voulons plus agréable, plus vivable et plus respirable.

Nous procédons à d'importantes rénovations des réseaux d'eau, pour sécuriser notre approvisionnement de cette ressource si précieuse. Nous étendons notre réseau de chaleur urbain pour que les acteurs essentiels et les habitants du territoire puissent bénéficier d'une énergie locale et renouvelable. Nous poursuivons la végétalisation de nos villes et repensons entièrement le réseau de transport en commun avec InspiRe pour que tous les habitants du territoire, quel que soit leur lieu de résidence, puissent bénéficier d'un réseau performant et d'une alternative crédible à la voiture. Nous accélérons la création de pistes cyclables et de voies piétonnes pour



permettre à ceux qui choisissent le vélo ou la marche de se déplacer en toute sécurité.

Une métropole harmonieuse où il fait bon vivre, c'est aussi une métropole qui continue à attirer, une métropole qui nous permet de nous épanouir et de vibrer à l'unisson. C'est pourquoi nous

construisons également des équipements qui demain, profiteront au plus grand nombre. Si ce mandat est placé sous le signe du développement et de l'investissement, la Métropole est avant tout une institution de proximité.

J'en veux pour preuve tous les enfants qui apprennent à nager grâce à nos maîtres-nageurs, tous les visiteurs des bibliothèques qui parcourent le monde à travers nos collections, ou encore le nombre de kilomètres de voiries nettoyés quotidiennement par les agents, l'ensemble des jeunes accompagnés dans l'accès à leur premier emploi... Je pourrai multiplier les exemples à l'envi. Ce rapport d'activité en est une belle illustration. La Métropole est présente dans la vie quotidienne de tous les habitants, et elle prépare l'avenir de nos enfants.

Olivier Bianchi

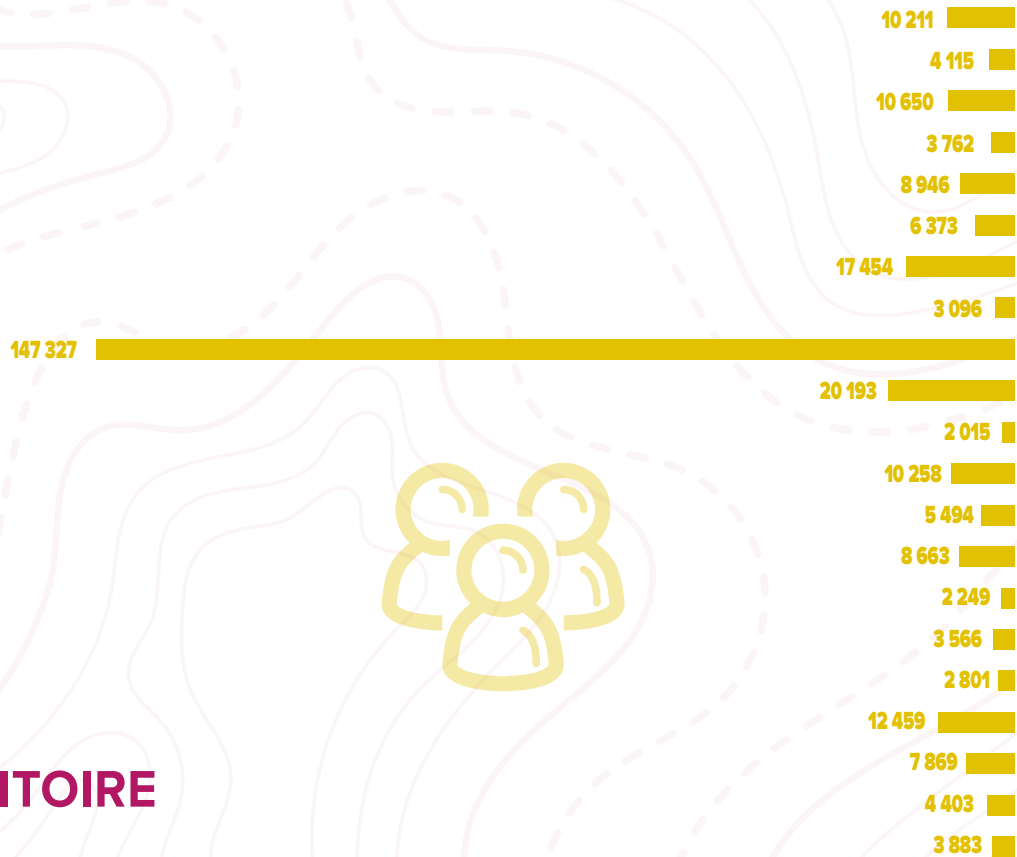
Président de Clermont Auvergne Métropole
Maire de Clermont-Ferrand

21

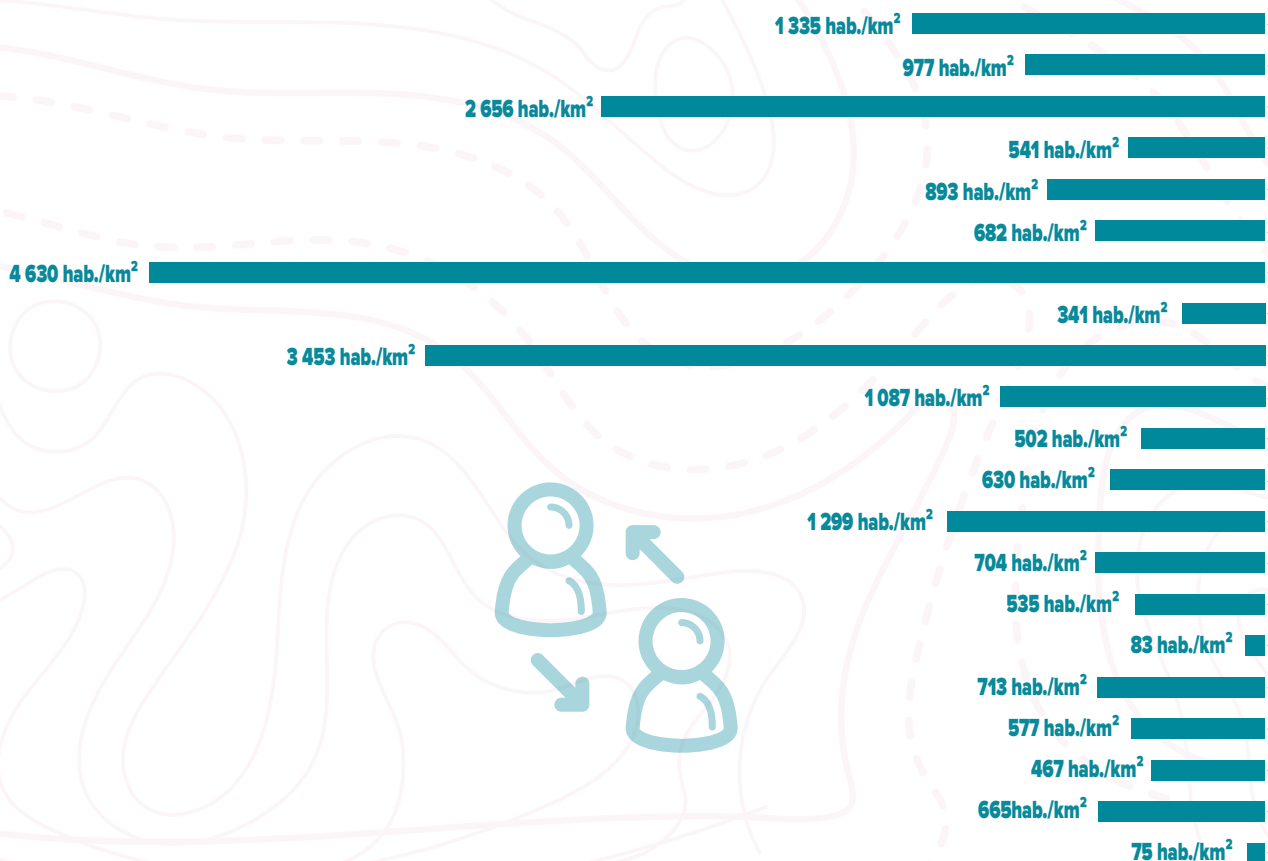
communes de la métropole

PORTRAIT DU TERRITOIRE

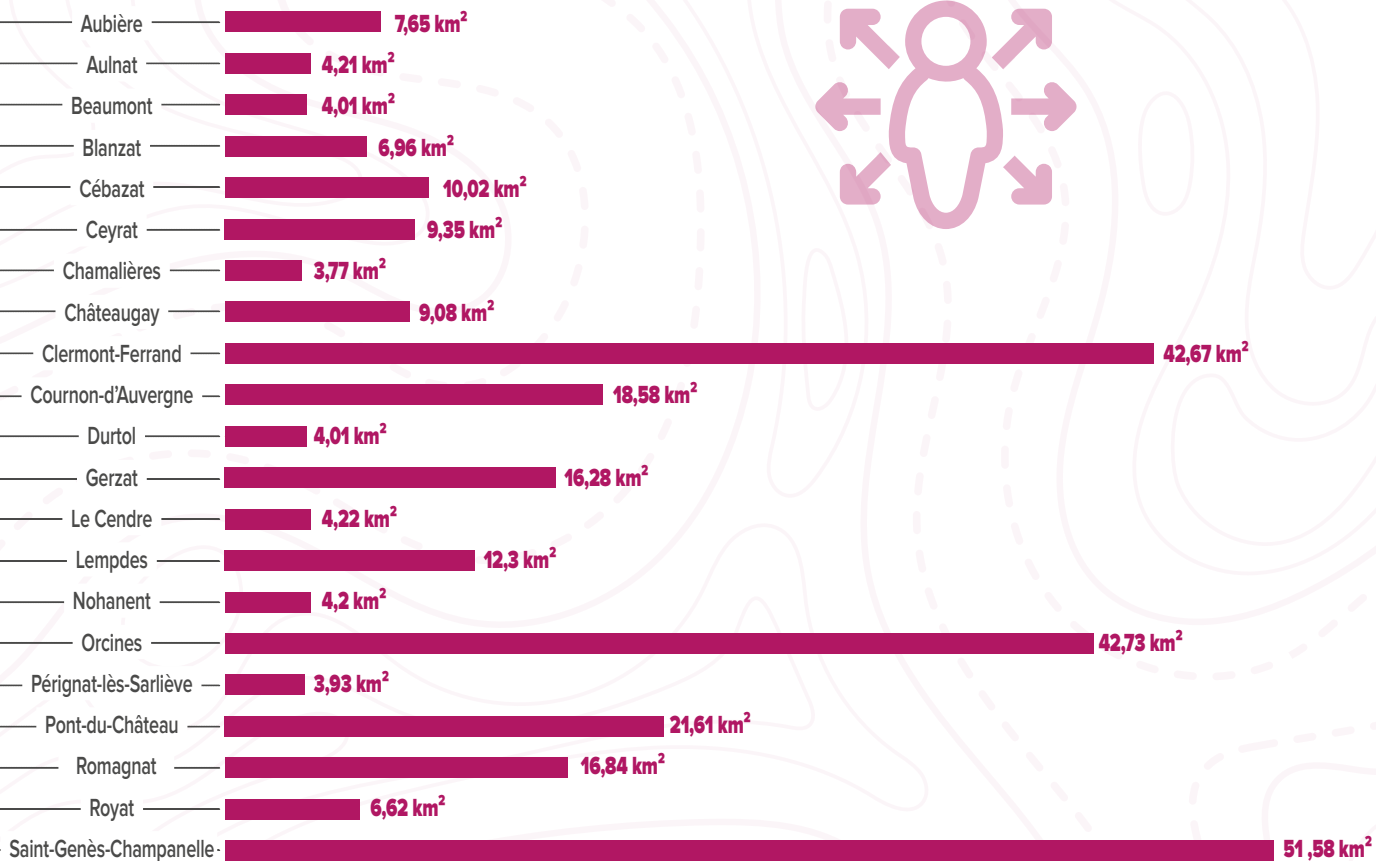
NOMBRE D'HABITANTS



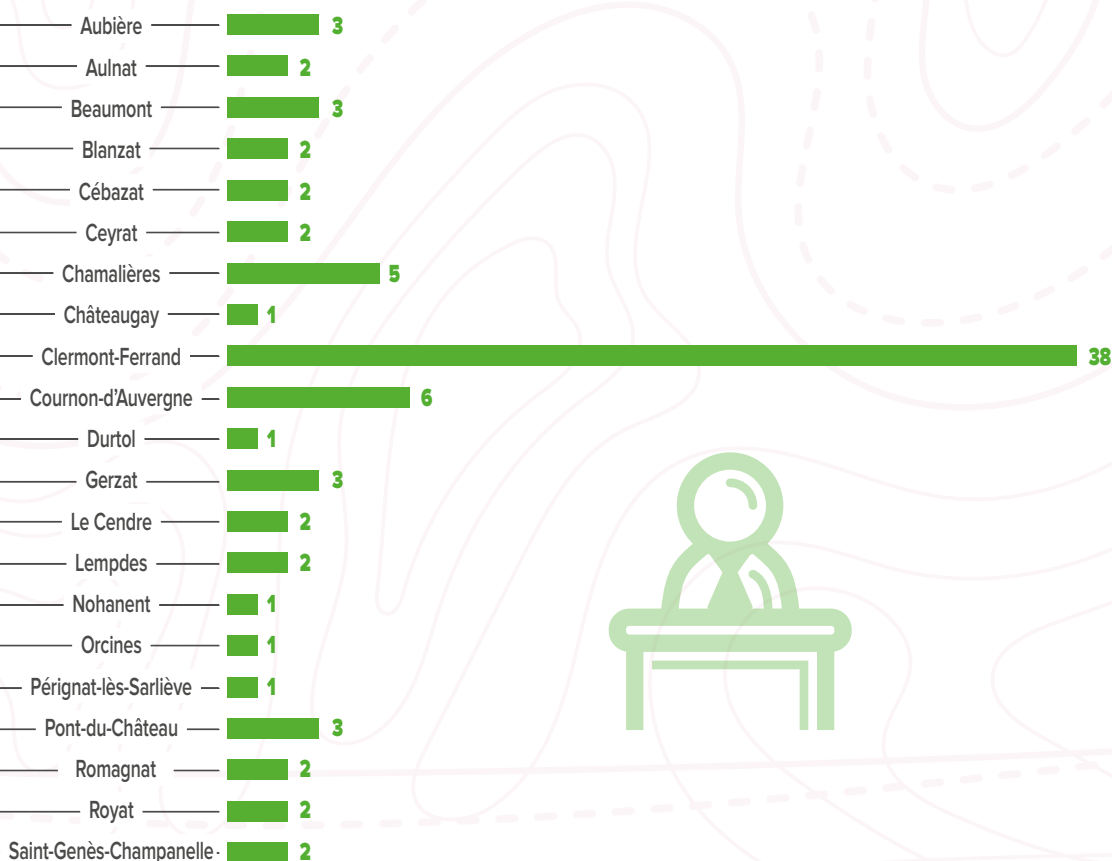
DENSITÉ DE POPULATION



SUPERFICIE



ÉLUS MÉTROPOLITAINS



(Source INSEE 2021)

Que fait la Métropole ?

21 communes, 295 000 habitants, 300 km²

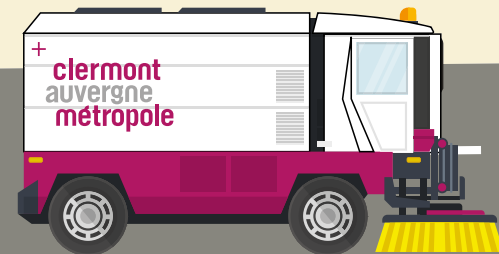
(Source INSEE 2021)



LES VOIRIES

La Métropole

- entretient la voirie
- nettoie les espaces publics
- entretient de nombreux espaces verts



L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

La Métropole

- préserve la qualité de l'air et les espaces naturels
- développe les énergies renouvelables
- coordonne la distribution d'énergie (gaz, chaleur)
- coordonne, accompagne et contribue à la transition énergétique et écologique



LES DÉPLACEMENTS

La Métropole

- développe les transports en commun
- favorise la mobilité sur tout le territoire
- encourage les modes de déplacements doux



LE LOGEMENT

La Métropole

- soutient la construction
- finance le logement social
- renforce l'accès au logement pour tous
- soutient la rénovation thermique et la réhabilitation



LE CYCLE DE L'EAU

La Métropole

- fournit l'eau potable
- gère l'assainissement
- protège les milieux aquatiques
- prévient les inondations

LA COLLECTE DES DÉCHETS

La Métropole

- collecte et traite les déchets
- gère les déchetteries
- encourage le recyclage et la réduction des déchets ménagers



L'URBANISME

La Métropole

- construit le projet global d'aménagement du territoire dans le respect des principes du développement durable
- garantit le respect des règles d'aménagement et d'utilisation des sols



L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La Métropole

- construit et entretient les grands équipements sportifs et culturels
- soutient la lecture publique et assure le fonctionnement des bibliothèques
- assure le fonctionnement des musées
- assure le fonctionnement des équipements nautiques, du stade Gabriel-Montpied, du stade des Gravanches, de la patinoire, du stadium Jean-Pellez et d'Arténium
- soutient les grands événements sportifs et culturels du territoire ainsi que les associations sportives et culturelles
- est en charge du développement touristique
- soutient l'enseignement artistique et assure le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Clermont-Ferrand

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Métropole

- favorise l'insertion et l'entrepreneuriat
- attire les entreprises, accompagne leur installation et leur développement
- soutient l'enseignement supérieur, la recherche l'innovation et les pôles de compétitivité



L'institution, à la loupe

Les organismes politiques

84 conseillers métropolitains

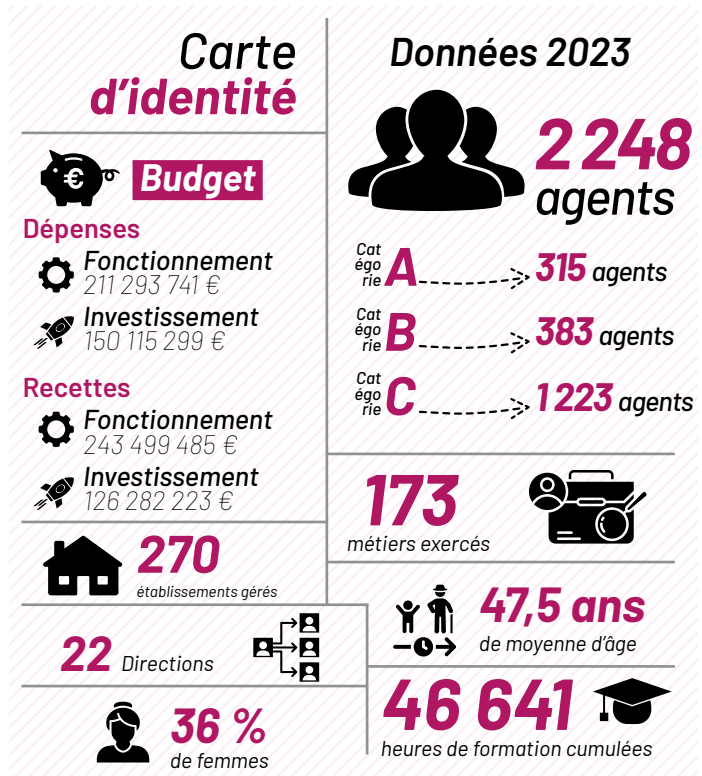
Les conseillers sont élus au suffrage universel direct, lors du scrutin des élections municipales. Le nombre de conseillers et leur répartition par commune privilégie une représentation démographique. Ainsi, le conseil métropolitain se compose de 84 élus dont 41 femmes. Les élus travaillent régulièrement au sein de commissions thématiques et se réunissent une fois par mois pour voter les délibérations permettant d'engager les actions de la communauté.

Un Président

Élu par les conseillers métropolitains, il est le chef de l'exécutif. Il préside les réunions du conseil métropolitain et met alors en œuvre les décisions prises, en s'appuyant sur les services.

Un bureau, 14 Vice-présidents

Les conseillers métropolitains ont élu le Président et 14 Vice-présidents. Ils forment avec 11 autres conseillers délégués, le bureau. Chaque Vice-président est chargé de suivre les actions d'un domaine de compétence. Le bureau se réunit tous les quinze jours pour débattre sur les dossiers, avant qu'ils soient présentés en conseil métropolitain.



Principaux faits historiques DE LA COLLECTIVITÉ

1967

Création du Syndicat Intercommunal d'Équipement de l'Agglomération Clermontoise (SIEAC).

1993

Création de la COMMunauté de communes de l'Agglomération Clermontoise (COMAC).



2017

Transformation de Clermont Communauté en Clermont Auvergne Métropole, accompagnant le passage en Communauté Urbaine.

1999

Transformation de la COMAC en Clermont Communauté, accompagnant le passage en Communauté d'Agglomération.

2018

Passage de Communauté Urbaine à Métropole.

L'organisation



**Président de la
Métropole**



**Directeur général des
services**



**DGA Ressources et
modernisation**

Direction pilotage
et performance

Direction des actions
juridiques et des achats

Direction des relations
humaines

Direction stratégie
financière

Direction des usages
numériques



**DGA Dynamiques
économique et de
l'emploi**

Direction
accompagnement
des entreprises

Direction enseignement
supérieur, recherche,
innovation

Direction tourisme et
relations internationales

Direction emploi,
insertion, solidarité



**DGA Attractivité
et ingénierie
patrimoniale**

Direction
des sports

Direction
de la culture

Direction de l'ingénierie
patrimoniale



**DGA Urbanisme et
transition écologique**

Direction des projets
de métropole
intelligente

Direction du
développement
durable et de l'énergie

Direction
de l'urbanisme

Direction de l'habitat
et de la politique
de la ville



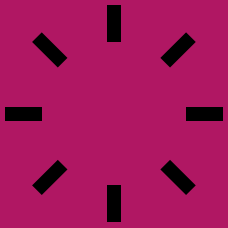
**DGA Espace public et
proximité**

Direction
de l'espace public
et de la proximité

Direction gestion
des déchets

Direction
du cycle de l'eau

Direction de l'ingénierie
d'aménagement et de
mobilité



01

Ressources, et modernisation

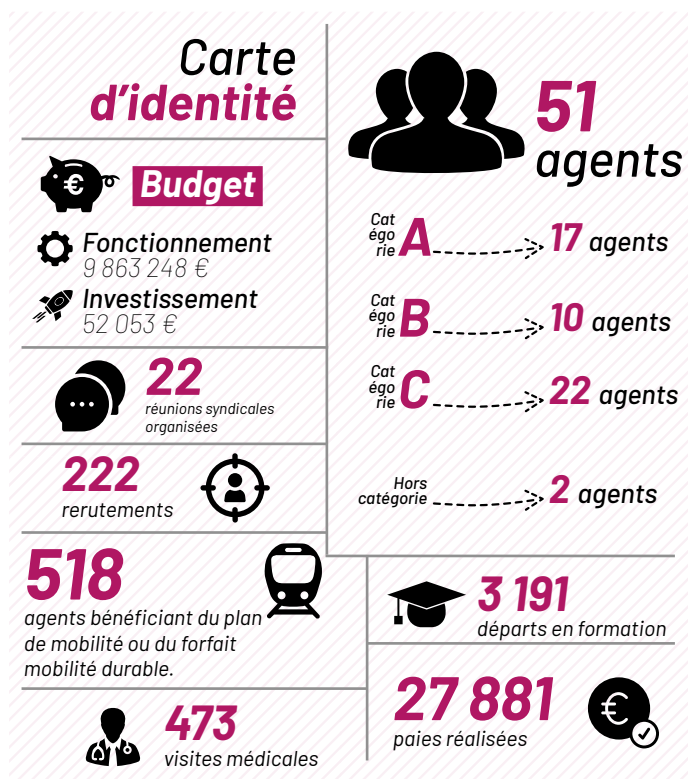




Relations humaines

La Direction des relations humaines a pour missions de :

- assurer l'accompagnement des agents dans toute leur carrière professionnelle : recrutement, paie, carrière, mobilité interne, formation, reclassement ;
- anticiper l'adéquation entre les moyens humains et les besoins de la collectivité par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et le plan de formation ;
- garantir avec les Directions opérationnelles les conditions de travail des agents, la santé, la sécurité au travail et l'accompagnement social des agents ;
- piloter, suivre, maîtriser la masse salariale ;
- gérer le temps de travail ;
- animer le dialogue social et de coordonner les instances paritaires ;
- servir d'appui et de conseil auprès des agents et des services.



Principaux faits marquants 2023

01

Mise en place de la nouvelle organisation de la DRH avec l'arrivée de 2 nouveaux chefs de service (recrutement et paie carrière).

03

Dialogue social intense (temps de décharge, gestion des avancements de grade, déprécarisation).

02

Lancement du baromètre QVT en mars 2023.



Perspectives 2024

Mise en place de nouvelles procédures et de nouveaux outils (commission d'arbitrage de l'emploi, logiciel recrutement, guide sur les formations, nouveau plan de développement des compétences...).

Fin de la convention de mutualisation de la médecine préventive et arrivée d'un nouveau médecin du travail au Parvis.

Arrivée d'une chargée de mission Handicap et d'un chargé de mission pilotage de la masse salariale.

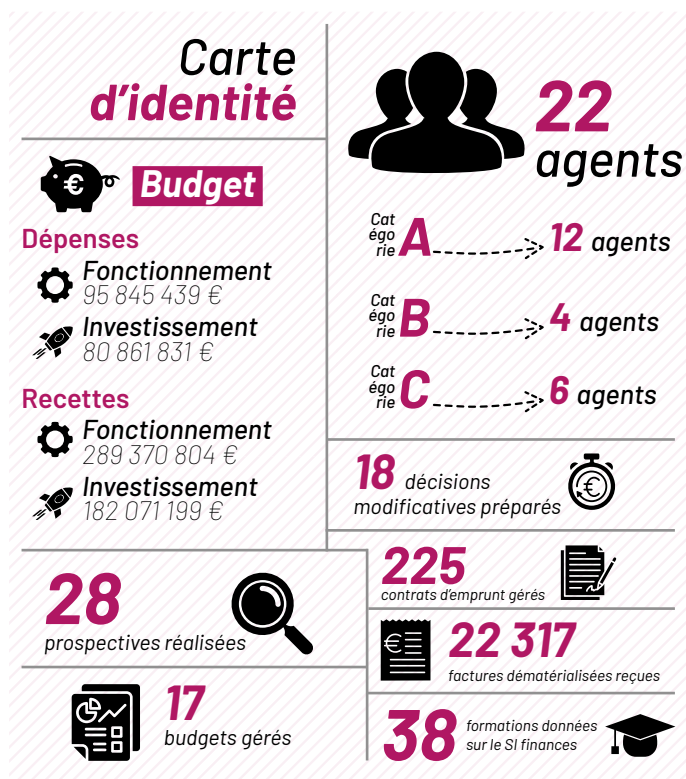
Organisation de la première journée des nouveaux arrivants.

Analyse du baromètre QVT et définition d'un plan d'actions.

Stratégie financière

La Direction de la stratégie financière a pour missions de :

- anticiper les besoins et capacités de financement de la Métropole en s'appuyant sur la prospective financière, la programmation pluriannuelle des investissements l'observation de l'évolution des recettes, notamment fiscales ; la gestion active de la dette ;
- préparer et exécuter les budgets avec l'élaboration de la lettre de cadrage, la conduite des travaux de préparation budgétaire et de traduction des orientations dans le rapport annuel préalable au vote du budget, le suivi de l'exécution budgétaire intégrant virements de crédits et préparation des décisions modificatives puis du CFU ;
- gérer les crédits métropolitains en matière d'emprunt, de fiscalité, de contributions et dotations, d'AC, de DSC, d'opérations financières et patrimoniales ;
- renforcer la solidarité territoriale avec les communes, dans le cadre du pacte financier et fiscal, avec le suivi des AC, de la DSC, la réalisation du diagnostic financier et fiscal, les travaux de l'observatoire fiscal partagé.



Principaux faits marquants 2023

01

Production du 1^{er} Rapport financier établi sur les données de l'exercice 2022 : document de communication financière présenté en Conseil métropolitain et diffusé aux partenaires financiers.

02

Expérimentation du CFU et d'AP/CP tests.

03

Signature de la convention de service comptable et financier, en mai 2023.



Perspectives 2024

Dans le cadre de la montée en charge de l'investissement et les tensions qu'il génère sur le plan de charge et les équilibres financiers de la Métropole, un pilotage financier plus soutenu est nécessaire, à corréliser à un accompagnement plus poussé des directions dans la bonne appréhension des enjeux et modalités de gestion financière. Pour ce faire, un groupe de travail interne à la DSF travaille sur l'accompagnement des directions. 3 axes d'amélioration ont été identifiés : la prévision, l'engagement, les recettes.

Déploiement de l'outil de gestion de trésorerie, participation au chantier des transferts patrimoniaux, réalisation d'un audit partenarial préalable à la mise en œuvre du contrôle partenarial allégé, impliquant d'instaurer des procédures de contrôle interne.

La communication financière doit s'intensifier, avec la production du bilan financier établi sur base CFU 2023 et le développement d'un volet axé sur la stratégie pluriannuelle, pour attester de la solvabilité de la Métropole et garantir la qualité de sa signature par rapport aux prêteurs.



Pilotage et performance

La Direction du pilotage et de la performance a pour missions de :

- évaluer les politiques publiques ;
- développer le dialogue de gestion en interne et le contrôle de gestion externe ;
- porter l'audit interne sur les dossiers financés par les fonds sociaux européens ;
- calculer des coûts, notamment ceux des services communs ;
- aider aux négociations et pilotage financiers des délégations de service public/concessions ;
- piloter et gérer la mutualisation des services avec les communes ;
- développer et mettre en oeuvre des méthodes et outils de pilotage transversaux et d'aide à la décision ;
- sécuriser les données personnelles et informer les services (Délégué à la protection des données mutualisé) ;
- insuffler l'innovation et l'amélioration continue au service de l'utilisateur ;
- animer le laboratoire d'innovation ;
- gérer la salle de créativité.



Principaux faits marquants 2023

01

Pilotage des ateliers « dépenses de fonctionnement » pour travailler sur des pistes d'économies avec tous les services.

02

Participation à FEMACT (questionnaire sur la perception de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques).

03

Lancement du projet transversal « probité » de la Métropole.



Perspectives 2024

Adoption d'un guide de déontologie et création d'une procédure d'alerte à l'attention des agents et des élus.

Mise en oeuvre du plan d'action de réduction des risques sur la probité.

Réorganisation de la présentation des rapports d'activité.

Intégration des marchés publics au logiciel d'aide à la décision (SIAD).

1^{ère} campagne FSE avec MDFSE+ sur le nouveau programme opérationnel 2022-2027.

Enquête interne sur les usages des matériels/logiciels informatiques.

Enquête égalité sur les politiques publiques et consultation des Communes.

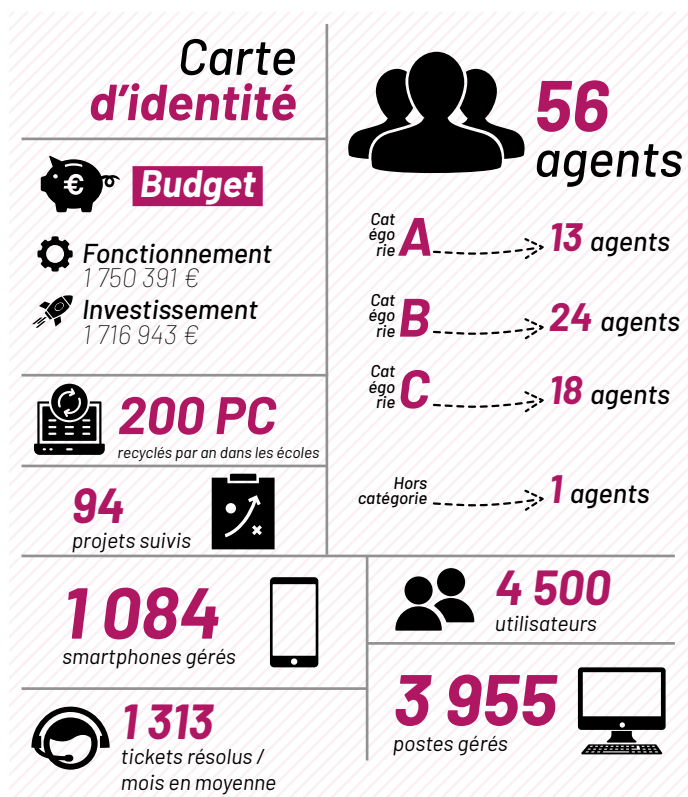
Travail sur l'amélioration de la signalisation routière aux abords des écoles clermontoises.

Diagnostic de la fonction accueil au sein de la Métropole.

Usages numériques

La Direction des usages numériques est l'un des "services communs" de la Métropole mutualisé avec les communes membres. Elle a pour missions de :

- maintenir et exploiter le système d'information afin de satisfaire les critères de qualité de service ;
- participer à la modernisation de la collectivité en permettant le déploiement de nouveaux usages numériques pour les services mais aussi pour les usagers afin de rendre plus accessibles les politiques et services publics ;
- assurer la sécurisation du système d'information et des données.



Principaux faits marquants 2023

01

Transformation de la téléphonie analogique en téléphonie IP.

La migration des lignes analogiques a débuté pour anticiper la fin du réseau cuivre en France. 103 lignes sur 400, celles servant essentiellement aux secours, ont été remplacées par de la téléphonie sur IP.

02

Déploiement de solutions de sécurisation des postes de travail.

Afin de lutter contre les menaces de piratage informatique, un nouvel outil de protection a été acquis. Il nécessite une surveillance 24h/24 et 7j/7 permettant ainsi une réponse immédiate à d'éventuelles intrusions détectées.

03

Déploiement d'une solution de gestion du recrutement.

En collaboration avec la direction des relations humaines, acquisition d'un logiciel de recrutement en ligne proposant des procédures dématérialisées. La mise en place de ce nouveau téléservice a nécessité une vigilance particulière concernant le traitement des données à caractères personnels.



Perspectives 2024

Gestion de l'obsolescence. Poursuite de la gestion de l'obsolescence de tous les composants numériques, débutée en 2023, pour sécuriser le système d'information Ville et Métropole.

Dématérialisation des tickets restaurants. Travail avec la direction des relations humaines pour mettre en place une solution dématérialisée des tickets restaurants sous forme de carte de crédit, d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Plan de sécurisation de gestion de la relation agents. Développement d'une nouvelle solution, en interne, pour étendre à d'autres services la mise à disposition de formulaires de sollicitations de services en ligne.

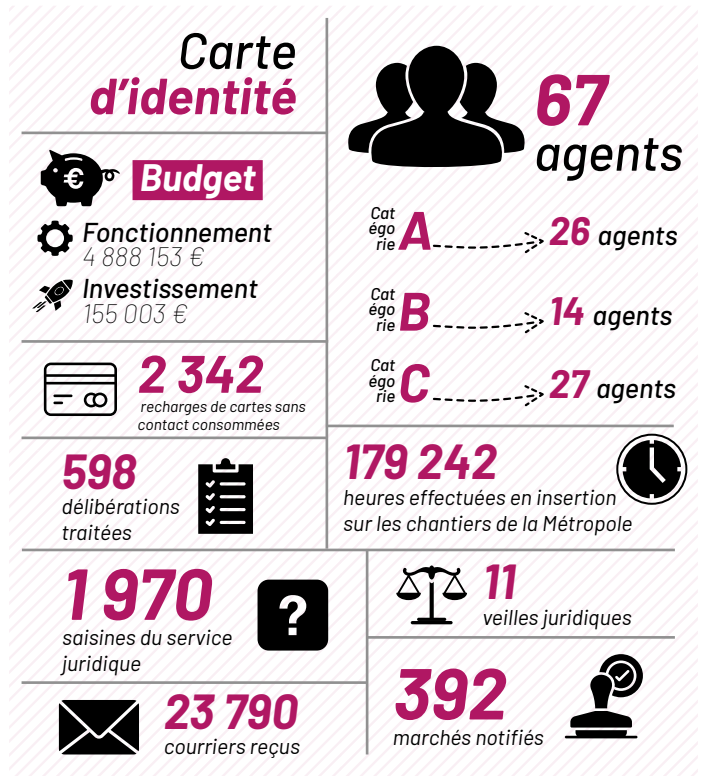
Plan de sécurisation et mutualisation des infrastructures réseaux. Poursuite des investissements pour sécuriser les infrastructures réseaux de la Ville de Clermont-Ferrand et de la Métropole, avec le déploiement d'un nouveau plan d'adressage IP des sites et d'un équipement réseau pour préserver les flux.



Actions juridiques et achats

La Direction des actions juridiques et des achats a pour missions de :

- assurer la gestion des instances et des services d'administration générale de la Métropole ;
- conseiller les services sur leur politique achat et passer les procédures de marchés publics ;
- sécuriser juridiquement les actes et politiques de la collectivité ;
- renforcer la solidarité territoriale par la mise en œuvre de services communs.



Principaux faits marquants 2023



01



Mise en place du guichet unique d'accès à la commission permanente d'indemnisation amiable des dommages de travaux publics, dont le rôle est d'examiner les dossiers de demandes d'indemnisation déposés par les commerçants et professionnels impactés par les travaux publics réalisés sous diverses maîtrises d'ouvrage (Métropole, Ville de Clermont-Ferrand et autres communes membres, SMTC-AC, concessionnaires RCU...).

02

Mise en place de la publicité des actes en ligne via Publiact, outil de publication des actes administratifs sur le site internet de la collectivité pour les rendre exécutoires.



Perspectives 2024

Anticiper la mutation des activités de la DAJA pour garantir une future organisation efficace pour la Métropole. Une redéfinition de la DAJA est à projeter pour 2026 afin d'intégrer ces mutations et les évolutions portées par les services (numérisation croissante, automatisation de certaines tâches, croissance de certaines activités, évolution de l'archivage et des modalités de saisine...).



Politiques contractuelles et alliance des territoires

La Direction des politiques contractuelles et alliance des territoires a pour missions de :

- mettre en oeuvre et suivre les politiques contractuelles ;
- développer des partenariats avec les territoires voisins (contrat de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, contrats de réciprocité avec le Parc Naturel Régional Livradois-Forez et Saint-Flour Communauté) ;
- optimiser la recherche de financements pour les projets métropolitains et les projets communaux, par le biais de la contractualisation, des appels à projets et des appels à manifestations d'intérêt ;
- piloter la procédure d'attribution du Fonds de Soutien Métropolitain.



Principaux faits marquants 2023

01

Signature du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 et du Contrat de développement durable du territoire.

02

Signature du Pôle Métropolitain du Manifeste pour une stratégie industrielle.

03

Signature du Protocole partenarial avec la SNCF.



Perspectives 2024

Signature d'un contrat de réciprocité renouvelé avec le Parc Naturel Régional du Livradois Forez.



02

Dynamiques économique et de l'emploi

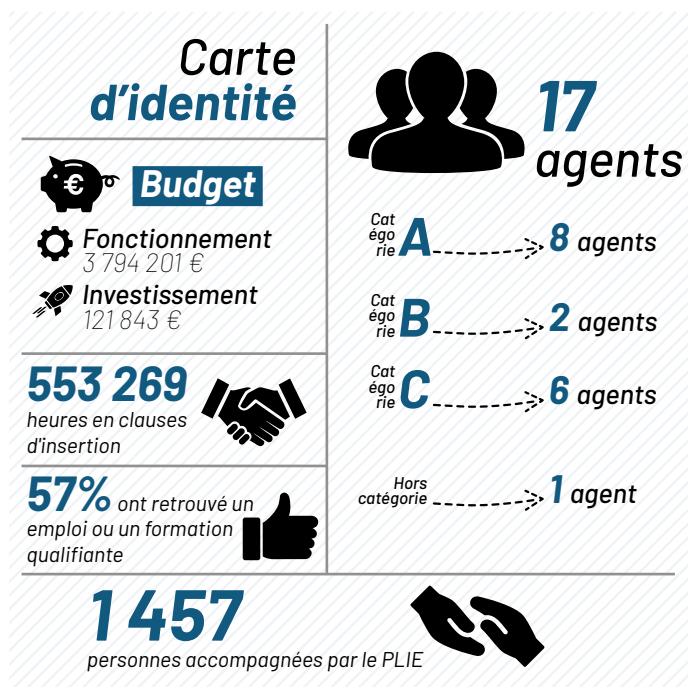
× +



Emploi, insertion et solidarité

La Direction de l'emploi, de l'insertion et de la solidarité a pour missions de :

- soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle ;
- soutenir et impulser des expérimentations sur le territoire ;
- favoriser la création des entreprises ;
- mettre en œuvre la Prévention Spécialisée sur la métropole ;
- organiser et de coordonner le Fonds Métropolitain d'Aide aux Jeunes ;
- mettre en œuvre l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée Gerzat / Les Vergnes ;
- contractualiser le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté.



Principaux faits marquants 2023

01

Des évolutions internes importantes avec le changement à deux reprises de Direction, le renouvellement de trois de ses cadres.

02

Renouvellement de la convention globale du FSE sur laquelle repose notamment les moyens d'action du Plan Local Insertion Emploi (PLIE).

03

Articulation des actions mises en œuvre par la DEIS avec les nouveaux dispositifs stratégiques de l'Etat (Pacte des solidarités et le vote de la loi de plein emploi avec l'arrivée de France Travail).



Perspectives 2024

Définition d'une nouvelle feuille de route pour la Direction.

Restructuration du service pour permettre sa bonne mise en œuvre.

Ouverture d'une annexe du PLIE dans les quartiers sud de Clermont-Ferrand.

Contractualisation avec l'État dans le cadre du Pacte des Solidarités et de la loi plein Emploi.

Pour aller + loin

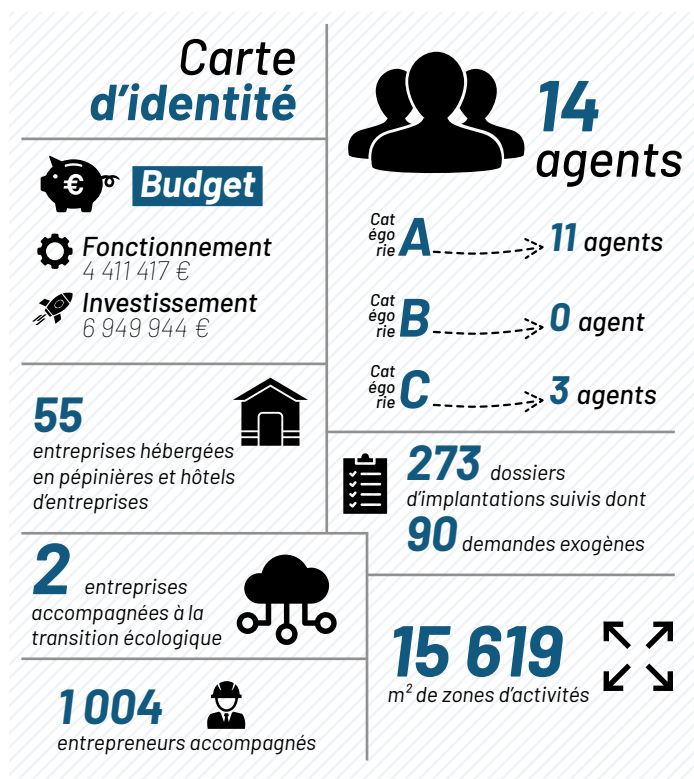
Rendez vous sur le site investinclermont.eu, rubrique «Métropole inclusive».



Accompagnement des entreprises

La Direction de l'accompagnement des entreprises a pour missions de :

- favoriser l'implantation des entreprises grâce à divers leviers (gestion du foncier économique, requalification des zones d'activités, prospection, développement de l'immobilier à vocation économique et de sites d'excellence, schéma d'aménagement commercial...);
- favoriser la création et la croissance des entreprises en proposant un accompagnement de l'entrepreneuriat, un soutien au développement industriel innovant, une gestion des grands comptes, une animation territoriale de proximité, une offre de services aux entreprises...
- Animer les filières économiques du territoire dans leur développement (ESS, ICC, numérique, matériaux durables).



Principaux faits marquants 2023

01 Finalisation des travaux de la feuille de route Transition écologique économique.

02 Participation à la Convention des Entreprises pour le Climat Massif Central.

04 Labellisation Territoire d'Industrie après le dépôt d'une candidature commune avec Mont d'Arverne. Lancement du programme dans la foulée.

03 Lauréat de l'AMI Rebond Industriel avec une dotation de 2 M€ pour financer les investissements d'entreprises du territoire.

05 Acquisition du site industriel ACCM par la Métropole.



Perspectives 2024

*Mise en oeuvre du plan d'action
Territoire d'Industrie.*

*Validation de la feuille de route
Transition écologique économique
et mise en œuvre des premières
actions.*

*Lancement de l'opération Rebond
Industriel avec une enveloppe de 2 M€.*

*Lancement de 2 nouveaux
dispositifs :*

- le Fonds Métropolitain pour
l'Entrepreneuriat de Production, porté
par Initiative Clermont Métropole avec
un financement de Clermont Auvergne
Métropole.

- le dispositif de prévention de la
défaillance des entreprises, porté par
l'Association des juges et anciens juges
du Tribunal de Commerce du Puy-de-
Dôme.

Pour aller + loin

Rendez vous sur le site
investinclermont.eu, rubrique
«Entrepreneurs, porteurs de projets...».



Zoom Sur

Une feuille de route en transition

Dans le cadre de la feuille de route qui vise à mettre en cohérence la politique de développement économique avec les enjeux de transition écologique et de résilience, un certain nombre d'actions ont été engagées en 2023, qu'il s'agisse de gouvernance (instauration d'un copil "Transition écologique des entreprises"), de sensibilisation des agents de la DAE comme des entreprises (fresques du climat, conférence sur le numérique responsable), de rédaction de chartes (charte pour le développement durable des ZAE, charte pour un entrepreneuriat durable) ou encore de soutien financier et de participation à la Convention des Entreprises pour le Climat Massif Central.



Enseignement supérieur, recherche et innovation

La Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a pour missions de :

- consolider le socle de l'enseignement supérieur, recherche et innovation du territoire métropolitain et d'accentuer la qualité des actions développées et leur visibilité aux plans régional, national et international (CAP 20-25, CPER) ;
- favoriser le développement de projets structurants et identifiants (projets collaboratifs, projets européens, etc) et en assurer le pilotage stratégique aux côtés des acteurs publics et privés ;
- élaborer puis mettre en œuvre des dispositifs communautaires lisibles et originaux en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche, des créateurs d'entreprises, des démarches collaboratives... ;
- coordonner et promouvoir la Clermont Innovation Week ;
- monter et piloter des projets partenariaux à diverses échelles.



Principaux faits marquants 2023

01

Adoption du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation dans le Contrat de Plan État-Région 2021-2027 permettant à la Métropole de soutenir à hauteur de 21,45 M€ les projets de recherche et d'infrastructures bâtementaires sur les campus du site universitaire (5 M€ permettront d'accompagner des projets de recherche d'excellence scientifique, 16,45 M€ seront dédiés au soutien d'opérations immobilières réalisées par les universités et grandes écoles du territoire ainsi que le CROUS.

02

Démarrage du projet FEMACT CITIES
La Métropole a été retenue pour être cheffe de file d'un réseau européen sur le thème de l'égalité femmes-hommes, visant à construire un plan d'actions pour chacune des villes partenaires afin d'améliorer la qualité de vie des femmes et d'assurer leur liberté individuelle.

03

Soutien à hauteur de 750 000 € des projets I-Site CAP 20-25 portés par l'UCA.



Perspectives 2024

Fonctionnement effectif de la Maison de l'Innovation qui propose des animations et événements favorisant rencontres et collaborations entre toutes les parties prenantes de l'innovation.

Organisation de la 7^e édition de la Clermont Innovation Week sur le thème de l'égalité femme/homme.

Poursuite de l'implication de la Métropole sur les projets de recherche sur des sujets stratégiques (santé, environnement, production industrielle...).

Poursuite des dynamiques collaboratives avec les structures d'interface (pôles de compétitivités, incubateurs, fondations).

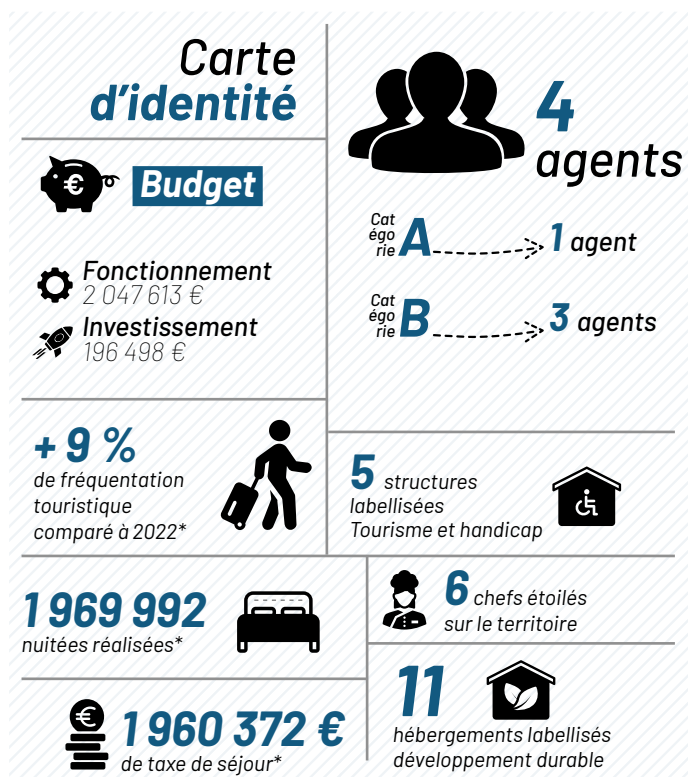
Pour aller + loin

Rendez vous sur le site investinclermont.eu, rubrique «Innovation».

Tourisme

La Direction du tourisme a pour missions de :

- définir et mettre en œuvre des orientations stratégiques de développement touristique du territoire ;
- assurer la collecte de la taxe de séjour métropolitaine et l'optimisation de sa recette ;
- assurer le suivi de l'activité de la Société Publique Local Clermont Auvergne Tourisme (Office du tourisme métropolitain) et la mise en œuvre de son contrôle analogue ;



*Données 2023 (au 09/09/24)



Principaux faits marquants 2023

01

Entrée de Mond'Arverne Communauté au sein de l'actionnariat de la SPL Clermont Auvergne Tourisme en tant que second actionnaire (25 % du capital) après la Métropole (51%), aux côtés de la ville de Clermont-Ferrand, le département du Puy-de-Dôme et les villes de Royat et Chamalières (délibération DEL20230630_044). Début 2024 l'ensemble des salariés et des moyens de l'Office de Tourisme de Mond'Arverne seront transférés au sein de la SPL Clermont Auvergne Tourisme qui deviendra l'office de tourisme intercommunautaire des deux collectivités à l'échelle d'une destination touristique regroupant leur deux territoires.

02

La Métropole et Mond'Arverne Communauté sont lauréats de l'AMI de la Région AuRA pour la valorisation des itinéraires pédestres de Saint-Jacques-de-Compostelle par la création de deux mini-boucles itinérantes autour de la Via Arverna. Les deux boucles emprunteront la Via Arverna au départ de Clermont-Ferrand et se sépareront à Olloix, pour faire une boucle retour vers Clermont-Ferrand pour l'une en rejoignant la voie verte le long de la rivière Allier et pour l'autre en passant par le Lac d'Aydat et le pied du Puy-de-Dôme.



Perspectives 2024

Schéma de signalétique touristique et d'interprétation du patrimoine : rédaction, lancement et notification du marché mobilier, finalisation de la rédaction des textes des 100 panneaux d'interprétation du patrimoine avec la chargée de mission label Pays d'Art et d'Histoire de la Direction de la Culture, traduction des textes en anglais, enregistrement audio des textes par l'association l'Onde Porteuse pour les personnes malvoyantes, début du déploiement des panneaux sur le terrain fin 2024/début 2025.

Rédaction du dossier de consultation pour la DSP commune SPL Clermont Auvergne Volcans avec Mond'Arverne Communauté, négociation avec la SPL et signature du contrat pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025.

Définir les contours et le contenu du Fonds d'Ingénierie Tourisme Responsable.

Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Bouger, se divertir».



03

**Attractivité,
et ingénierie
patrimoniale**



Sports

La Direction des sports a pour missions de :

- exploiter les équipements sportifs en favorisant l'accès à tous les niveaux de pratique sportive ;
- construire ou réhabiliter les équipements sportifs ;
- contribuer à la promotion du sport sur le territoire ;
- soutenir le sport de haut niveau ;
- développer le sport féminin ;
- développer un réseau des clubs majeurs du territoire.



Principaux faits marquants 2023

01

Poursuite des travaux de réhabilitation du Centre Aquatique Les Hautes Roches à Chamalières.



04

Obtention du label Architecture Contemporaine Remarquable pour la piscine Tournesol Jacques Magnier.



02

Début des travaux d'extension des tribunes du Stade Gabriel-Montpied à Clermont-Ferrand - Phase 1.



03

Accueil des Tours de France Hommes et Femmes en juillet 2023.





Perspectives 2024

Réhabilitation du Centre Aquatique

Les Hautes Roches : fin des travaux de réhabilitation et ouverture de l'équipement en mai 2024. Mise à jour de la tarification des équipements nautiques et des règlements intérieurs.

Extension stade Gabriel-Montpied :

Poursuite des travaux d'extension des tribunes (phase 1).

Stade des Gravanches. Projet de création d'une cité du rugby porté par Michelin.

Escapad. Évolution des horaires d'ouverture afin de mieux répondre aux activités de plein air des scolaires.

Année olympique et paralympique.

Valorisation des labels Terre de Jeux 2024 et Centre de Préparation au travers de la mise en place d'actions diverses en lien avec le mouvement sportif.

Accueil de délégations dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique « Bouger, se divertir ».



Zoom Sur

Extension du stade Gabriel-Montpied

L'extension du stade Gabriel-Montpied a pour objectif de doter la Métropole d'un stade de 17 000 places, équipement sportif faisant défaut sur le territoire. Cette première phase de travaux a été votée en 2018 par Clermont Auvergne Métropole, actant notamment la construction d'une tribune couverte de plus de 6 000 places, à l'est, en face de la tribune Gergovie, ce qui fera passer la capacité d'accueil de l'équipement de 11 230 places assises à environ 17 100. Le Clermont Foot 63 est le club résident du stade Gabriel-Montpied. Un des enjeux essentiels est donc de penser le nouveau stade à l'échelle du territoire pour qu'il soit une vitrine de l'identité sportive de la métropole et représente une source d'attractivité à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Demain, le stade Gabriel-Montpied doit devenir une source d'activité économique pour le territoire.

Un équipement pour redynamiser le nord de la métropole

L'extension du stade Gabriel-Montpied s'inscrit dans un projet urbain global de redynamisation, dont l'objectif principal est la création d'une continuité urbaine attractive depuis le centre-ville jusqu'au nord de la métropole. En ce sens, le stade est pensé comme un équipement structurant, intégrant une dimension de proximité avec les habitants des quartiers Champratel, Les Vergnes et La Plaine en proposant des services et des locaux accessibles à tous, notamment un nouveau gymnase.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels, des aménagements paysagers seront créés tout autour du complexe et l'intermodalité sera renforcée avec des liaisons cyclables venant compléter l'offre du tramway.

Une architecture intégrée au paysage

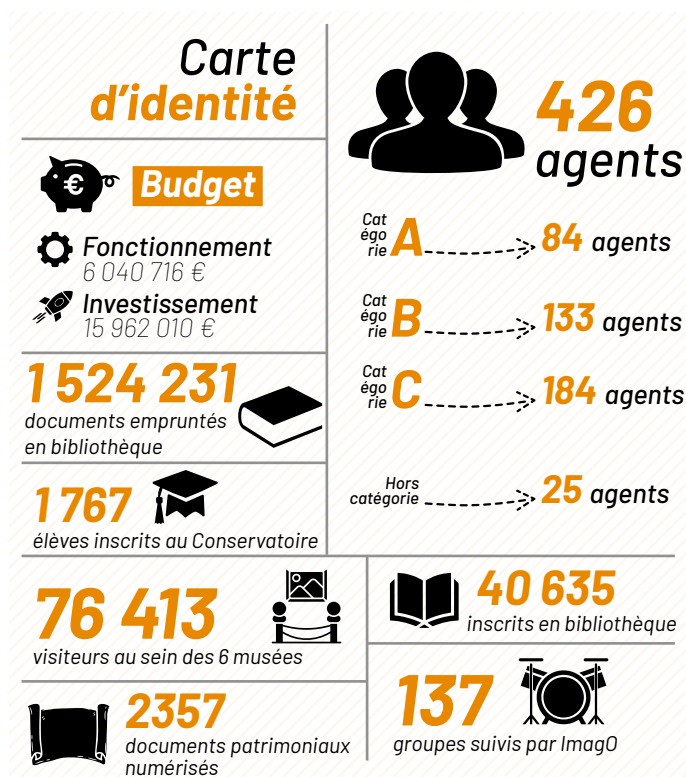
Imaginée par l'Atelier Ferret Architecture, cette extension du stade Gabriel-Montpied sera à la hauteur de la beauté du grand paysage dans lequel il s'intègre. En tant que vitrine à l'échelle nationale et internationale, le nouveau stade doit refléter l'image d'une métropole du bien-être et du bien-vivre ensemble, au coeur d'un paysage naturel d'exception.



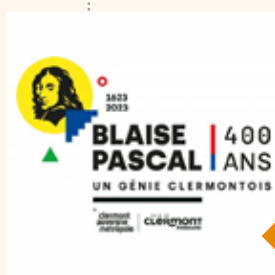
Culture

La Direction de la culture a pour missions de :

- faire de la culture un levier de l'attractivité et du rayonnement du territoire par la construction, la gestion et le soutien aux équipements culturels ;
- soutenir des projets majeurs à forte visibilité et porter la coopération régionale (projets structurants, fédération des forces vives culturelles...);
- faire de la culture un outil de solidarité territoriale par le maillage du territoire d'équipements culturels et l'animation - coordination de projets ;
- développer la politique artistique et culturelle à travers l'action culturelle, l'enseignement artistique, la lecture publique, les musées et le patrimoine.
- Favoriser le développement des filières, en lien avec l'économie



Principaux faits marquants 2023



01

Année Blaise Pascal, célébrant les 400 ans du philosophe/mathématicien/physicien clermontois.



02

Première pierre de la Bibliothèque Métropolitaine de l'Hôtel-Dieu en mars 2023.

03

Création d'un centre de conservation des musées de la Métropole à Cébazat : dépôt du permis de construire

04

Approbation du programme de la Cité du Court



Zoom Sur

Première pierre de la Bibliothèque Métropolitaine de l'Hôtel-Dieu

La construction de cet établissement de 9.571 m², conçu par le cabinet d'architectes londonien Stanton-Williams, associé aux Clermontois de MTa, vient combler un important déficit de surface sur l'ensemble du réseau de lecture publique métropolitain, en particulier dans le centre-ville de Clermont-Ferrand. Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment Dijon le plus ancien de l'Hôtel-Dieu, construit dans les années 1770 et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Entièrement rénovées et mises en valeur, ses trois ailes abriteront des salles de lecture et de travail. Une extension sera réalisée par la couverture de la cour d'honneur. Ce nouveau bâtiment, le Forum, sera un lieu de partage et d'activités diverses. Il accueillera l'accueil de la bibliothèque, un amphithéâtre de 200 places, un espace numérique. Un jardin de lecture, aménagé au pied de la bibliothèque constituera un poumon vert au coeur de la ville, durable et accessible à tous.



Perspectives 2024

Renouvellement du partenariat avec Mille Formes, Musées et Bibliothèques.

Mise en place d'une charte d'accompagnement numérique dans les bibliothèques.

Désignation de la Maîtrise d'œuvre pour la Cité du Court.

Exposition Neige au MARQ pour les 150 ans de l'impressionnisme.

Nouveau lieu de répétition pour Suprême Legacy.

Préparation du projet Guimet + 2024-2029 au MARQ.

Ouverture de la salle des Ex-voto rénovée au Musée Bargoin.

Obtention du Label Pays d'Art et d'Histoire après présentation en Commission Régionale.

Finalisation et vote du Projet d'établissement du CRR en lien avec le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique du ministère de la Culture.

Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Bouger, se divertir».

Création d'un centre de conservation des musées de la Métropole

La collectivité a délégué la maîtrise d'ouvrage à la SPL Clermont Auvergne et retenu un groupement formé par Eiffage et l'architecte Hugues Fontenas. Le permis de construire a été déposé en mars 2023 et la Métropole a acquis en parallèle le foncier nécessaire au sein de la ZAC des Montels à Cébazat. D'une superficie de 15 000 m², le terrain permet l'extension éventuelle du centre de conservation dans 20 ans.

Année Blaise Pascal

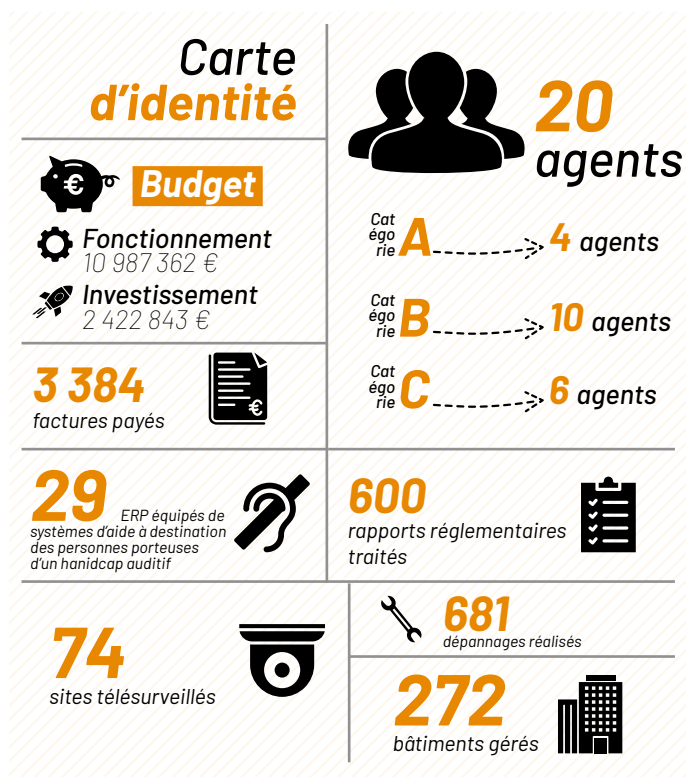
À l'occasion des 400 ans de la naissance de Blaise Pascal, Clermont Auvergne Métropole lui a rendu hommage tout au long de l'année 2023 et pendant les Journées Européennes du Patrimoine avec notamment une exposition "Les mystères de Pascal" organisée du 15 juin au 15 octobre 2023 au MARQ.



Ingénierie patrimoniale

La Direction de l'ingénierie patrimoniale a pour missions de :

- assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations courantes d'investissement en lien avec les exploitants de bâtiments ;
- assurer la gestion technique, l'exploitation et la maintenance quotidienne du patrimoine bâti ;
- élaborer et mettre en oeuvre le schéma de mise en accessibilité du patrimoine bâti aux personnes en situation de handicap ;
- élaborer et mettre en oeuvre la politique de gestion de l'énergie sur le patrimoine bâti en lien avec les Directions utilisatrices ;
- élaborer et mettre en oeuvre le schéma directeur patrimonial en terme d'amélioration énergétique ;
- initier un virage numérique dans la gestion de la donnée propre aux missions de la Direction.



Principaux faits marquants 2023

01

Mise en place d'un parcours de cohésion d'équipe autour de nos métiers et de l'environnement (4 journées thématiques).

02

Réduction des consommations énergétiques, -18 % entre 2021 et 2023 (fermeture du Centre Aquatique Les Hautes Roches à Chamalières).

03

Arrivée de 3 agents au sein de la direction courant du dernier trimestre et d'un remplacement au pôle administratif.

04

Mise en place d'une commission météo Métropole/Ville afin d'harmoniser les pratiques et optimiser les dates de remise en chauffe des bâtiments



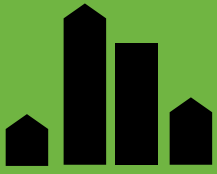
Perspectives 2024

Stabilisation de l'organisation en vue des recrutements prévus en 2024.

Déploiement du Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) et des diagnostics associés.

Travail avec un assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) **pour un futur marché d'entretien** Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) avec performance énergétique.

Attribution d'un nouveau marché de prestation de nettoyage intégrant les clauses du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER).



04

Aménagement durable du territoire



Habitat et politique de la Ville

La Direction de l'habitat et de la politique de la ville a pour missions de :

- animer et mettre en oeuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- mettre en oeuvre la politique de peuplement et d'équilibre territorial ;
- réforme de la demande et des attributions de logements) ;
- piloter et suivre la programmation de logements neufs ou réhabilités ;
- animer et suivre le schéma d'instance et de gouvernance du PLH ;
- piloter et suivre les aides sur le parc public et privé (programmation, instruction...) ;
- mettre en oeuvre la délégation des aides à la pierre de l'État ;
- mettre en oeuvre le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur le territoire ;
- développer des projets de logements à destination des publics spécifiques (jeunes, seniors...) ;
- mettre en oeuvre le Fonds de Solidarité Logement (FSL) ;
- copiloter l'AMI logement d'abord avec le Département et de participer au pacte de solidarité ;
- mettre en oeuvre et piloter le Contrat de ville (appel à projets) ;
- piloter, coordonner et mettre en oeuvre le NPRU ;
- gérer le crématorium métropolitain.



Principaux faits marquants 2023



01

Renouvellement urbain
Démolition de la Muraille de Chine dans le quartier Saint-Jacques.

03

Élaboration du nouveau Contrat de Ville "Engagements quartier 2030" avec un nouveau quartier prioritaire dans le centre de Clermont.

02

Première année de mise en oeuvre du PLH 2023-2028 et de la nouvelle délégation des aides à la pierre de l'Etat pour le parc de logements public et pour le parc de logements privé.



**Zoom
Sur**

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Clermont Auvergne Métropole mène de longue date une politique volontariste en matière de politique de la ville, de rénovation urbaine et de mixité sociale, sur l'ensemble du territoire de la métropole et particulièrement dans les quartiers prioritaires. En décembre 2014, trois quartiers de la métropole ont été retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 (NPRU), parmi les 200 quartiers sélectionnés d'intérêt national par l'ANRU (Saint-Jacques Nord, La Gauthière et Les Vergnes).

La Gauthière

Ouvrir le quartier sur l'Ouest, restructurer le centre commercial, valoriser le groupe scolaire, créer des espaces de convivialité, poursuivre la réhabilitation de l'habitat et accueillir de nouveaux logements, aménager les espaces publics.

Les Vergnes

Créer un lieu de vie en cœur de quartier, développer les liaisons avec la Grande Plaine en restructurant les circulations, compléter l'offre en équipements publics, développer l'attractivité de l'habitat, renforcer l'offre économique et de santé.

Saint-Jacques Nord

Rendre le quartier plus agréable dans un environnement apaisé et végétalisé, développer les mobilités durables, diversifier l'offre d'habitat et de services pour accueillir de nouveaux publics, ouvrir le quartier Saint-Jacques sur le centre-ville.



Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH est un document stratégique élaboré pour 6 ans (2023 - 2028), qui permet de mettre en œuvre les politiques locales de l'habitat. Après un diagnostic du territoire, il définit de grandes orientations et un plan d'actions décliné pour chaque commune de la Métropole.

Il détermine également les grandes orientations pour répondre aux besoins en logement et parcours de vie des habitants. Il s'articule avec l'ensemble des politiques publiques : urbanisme, transition énergétique, mobilité, emploi, économie, politiques culturelles, santé...



**Perspectives
2024**

Poursuite de la mise en œuvre du nouveau PLH 2023-2028.

Mise en œuvre de la nouvelle délégation des aides à la pierre de l'Etat sous la forme type 3 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le parc public avec internalisation de l'instruction des dossiers d'agrément de logements sociaux sur la métropole.

Signature du nouveau Contrat de Ville.

Mise en œuvre opérationnelle des projets de renouvellement urbain sur les quartiers Saint-Jacques, Les Vergnes et La Gauthière, avenant à la convention avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU).

Poursuite et fin des travaux de restructuration du crématorium (enveloppe globale de travaux de 3,3 M € HT).

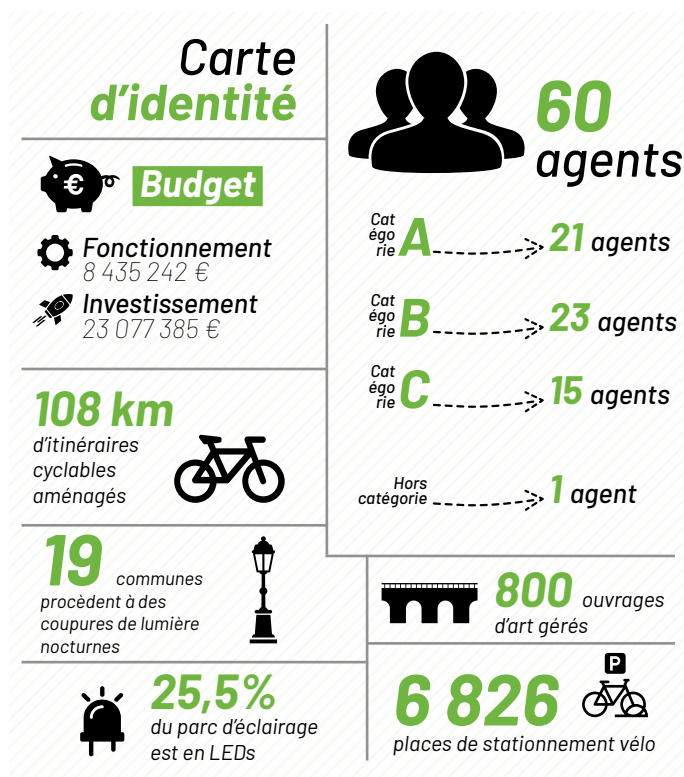
Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Habiter, se déplacer».

Ingénierie, aménagement et mobilité

La Direction ingénierie, aménagement et mobilité a pour missions de :

- assurer le pilotage technique de grands projets d'aménagement du territoire, en qualité de maître d'ouvrage, mais aussi, pour une partie d'entre eux, de maître d'œuvre ;
- prendre en charge l'essentiel des aspects de gestion patrimoniale de voirie : état des infrastructures, des ouvrages d'art, de l'éclairage public, et de la signalisation tricolore ;
- mettre en œuvre les politiques publiques en lien avec la mobilité : promotion du vélo et des modes actifs, gestion des parcs de stationnement métropolitains, et de la fourrière automobile.



Principaux faits marquants 2023

01

Construction des premiers aménagements cyclables structurants

L'année 2023 a vu la réalisation des premiers grands aménagements cyclables structurants, à l'échelle du territoire avec notamment le déploiement de la liaison cyclable Clermont-Cournon, composée de 3,3 km de voie verte, mais aussi le démarrage du chantier des boulevards sud à Clermont-Ferrand, représentant aussi 3km de piste en milieu urbain dense.



02

Des projets qualitatifs, sur tout le territoire

L'intervention de la DIAM concerne, bien sûr, les grands enjeux de centralité mais son implication est aussi lisible sur tout le territoire de la Métropole, avec des réalisations dans de nombreuses communes. A titre d'exemples, les projets concrétisés sur Saint-Genès Champanelle et Chateaugay démontrent la capacité de la direction à apporter, sur toutes les communes, une ingénierie et un savoir faire en termes de paysage.



03

Le règlement de voirie métropolitain

Démarré en 2022, le projet de règlement de voirie a été présenté à la commission ad hoc qui a rendu un avis favorable à l'unanimité des présents lors de sa réunion du 26 janvier 2023. L'approbation lors du Conseil Métropolitain en date du 29 septembre 2023, du projet de règlement de voirie valide un travail complexe et fourni des équipes au sein de la direction.





Zoom Sur

Requalification des places Delille et Salford

Ce projet ambitieux incarne les priorités liées aux transitions sociale, écologique et démocratique portées par la Ville et la Métropole. Il porte sur des lieux charnières situés entre l'amont et l'aval de la butte historique, lieux de connexions et d'interactions. Il fait l'objet d'une réflexion poussée pour atteindre de multiples objectifs : affirmer l'identité du territoire, révéler les atouts de la ville, enrichir le patrimoine existant, répondre aux changements climatiques, proposer des espaces qualitatifs, durables, sobres et fonctionnels pour répondre aux besoins d'une ville partagée.

Requalification des espaces publics du quartier Regensburg

La requalification du quartier Regensburg, menée depuis 2018 par la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole, en lien avec les habitants et partenaires, illustre parfaitement les enjeux actuels et futurs du renouvellement urbain de la Métropole. Il s'agit aujourd'hui de transformer la ville pour la rendre plus agréable, plus confortable, plus verte, plus durable, plus sobre et plus conviviale en impliquant ses habitants et usagers afin de co-construire des projets cohérents, respectueux et pérennes. Dès 2018, un travail de réflexion a été mené avec les habitants et usagers du quartier. Au total, 288 participants ont contribué à identifier les grands axes du programme, pour l'aménagement des espaces publics.

Les différentes personnes associées aux échanges ont pu s'exprimer sur leur vision de la place de Regensburg actuelle et les pistes de réussite de la place future, en abordant les questions de déplacements, de lisibilité de l'espace, d'équipements et de confort.



Travail sur le plan de circulation de la Métropole

Ce travail a permis de construire l'objectif global, puis, progressivement, un programme de travaux cohérent associant l'ensemble des projets et acteurs de la mobilité (InspiRe, Réseau restructuré 2025, Schéma directeur cyclable, et grands projets de centre-ville...).



Perspectives 2024

Démarrage des grands projets du cœur métropolitain (Place des Carmes, Boulevards Sud, Regensburg, mais aussi Viaduc Saint-Jacques...).

Atteinte et maintien du rythme de croisière en termes de construction d'infrastructures cyclables (Boulevards Sud, liaisons Clermont-Ferrand/Cournon-d'Auvergne, Lempdes/Pont-du-Château, Aulnat/Pont-du-Château...).

Délibération et mise en œuvre du règlement de voirie : un travail transversal important est à mener avec toutes les équipes de la Métropole et des communes, pour traduire, en termes d'organisation et de procédures, les éléments validés dans le cadre du règlement.

Finalisation du programme pluriannuel 2023-2026, sur l'ensemble des communes, et études de maîtrise d'œuvre. L'objectif est de mettre en œuvre l'ensemble des projets attendus, sur tout le territoire métropolitain, dans le respect de l'accord politique sur leur financement.

Déploiement accéléré de la rénovation (ou mise au norme) et le remplacement des leds sur l'éclairage public au sein des communes, dans le cadre de secondes tranches de travaux.

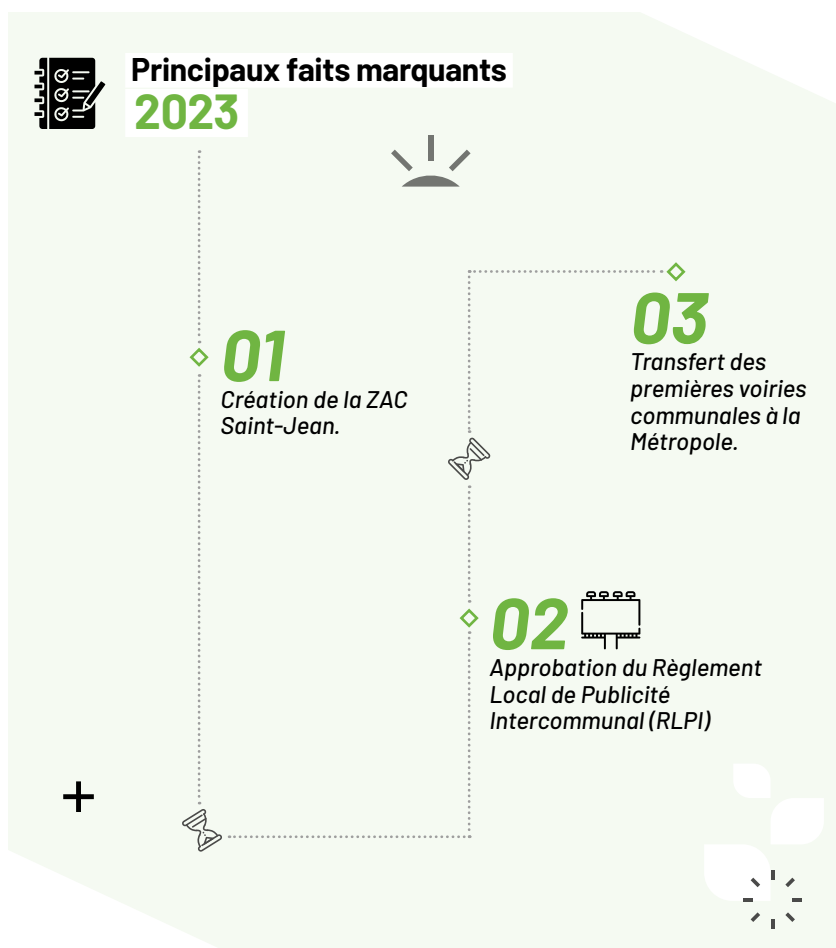
Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique « Habiter, se déplacer ».

Urbanisme

La Direction de l'urbanisme a pour missions de :

- faire émerger un projet de territoire partagé et harmonieux ;
- valoriser les spécificités du territoire dans le cadre des politiques nationales ;
- déterminer les conditions d'un aménagement respectueux des principes de développement durable.



Pour aller + loin
Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Habiter, se déplacer».
plu.clermontmetropole.eu



Projets de Métropole intelligente

La Direction des projets de métropole intelligente a pour missions de :

- accompagner la transition de la Métropole sur les enjeux citoyens : réinterroger la relation au citoyen, favoriser l'inclusion numérique... ;
- accompagner la transition de la Métropole sur la culture de l'organisation : participer à la montée en compétence sur la question des data, accompagner la prospective, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, l'optimisation de l'organisation du travail ;
- accompagner la transition de la Métropole sur les enjeux technologiques : copiloter des expérimentations de nouvelles technologies ou outils innovants, offrir des données métropolitaines sous format numérique.



Principaux faits marquants 2023

01

Migration du portail open data : correction des bugs sur la nouvelle application et expérimentation d'une dataviz budgétaire.

02

Déploiement de nouveaux téléservices destinés aux professionnels notamment.

03

Livraison de la feuille de route pour la construction du dispositif d'observation foncière.

04

Organisation d'ateliers pédagogiques sur la data.



Perspectives 2024

Démarrage et aboutissement de chantiers data management : DRH pôle santé, DEPP Espaces verts, DAJA Moyens généraux.

Démarrage du projet de modernisation de l'outil Proximité et intégration dans le portail ICI.

Évolution du design du portail ICI.

Poursuite des accompagnements numériques grâce au renouvellement des contrats des conseillers numériques.

Pour aller + loin

Rendez vous sur opendata.clermontmetropole.eu
ici.clermontmetropole.eu

Développement durable et énergie

La Direction du développement durable et de l'énergie a pour missions de :

- animer de façon transversale la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'ensemble des politiques de la collectivité ;
- évaluer la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des politiques et rédiger le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la collectivité ;
- mettre en œuvre un certain nombre d'actions relatives à ces enjeux, notamment sur l'éducation à l'environnement, la valorisation du patrimoine naturel, l'agriculture, la mobilité durable, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- assurer le rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (gaz, chaleur, électricité) ;
- assurer la gestion des risques naturels et technologiques.



Principaux faits marquants 2023

01

Actualisation de la feuille de route de la collectivité en matière de transition énergétique et écologique.

02

Déploiement de la ZFE au 01/07/2023.



04

Labellisation de l'Espace Naturel Sensible intercommunal du Massif des Côtes



03

Réseau de Chaleur Urbain Clauvaé : livraison du premier kWh produit par l'Unité de Valorisation des déchets Vernéa à l'automne 2023.



Zoom Sur

Réseau de chaleur Clauvaé : livraison du 1^{er} kWh issue de l'UVE

Un an après le démarrage des travaux de création d'un nouveau réseau de chaleur au sud de Clermont-Ferrand, à Aubières et à Beaumont, 20 km de canalisations ont été réalisées, alimentées par l'échangeur permettant la récupération de chaleur produite par l'Unité de Valorisation des déchets Vernéa et les premières sous-stations de ce réseau, dont la sous-station située dans l'enceinte des logements gérés par Assemblia dans le quartier Fontaine du Bac.

Mise en place de la ZFE

Instaurée par la loi Climat et résilience de 2021 et rendue obligatoire d'ici 2025 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants, la ZFE clermontoise a été mise en place le 1^{er} juillet 2023, dans le cadre d'une année pédagogique. Elle vise à interdire la circulation et le stationnement des véhicules professionnels les plus polluants (PL et VUL non classés) au sein d'un périmètre limité à la ville de Clermont-Ferrand. Parallèlement à sa mise en place, une aide

financière à l'acquisition, à la location avec option d'achat ou à la location longue durée d'un véhicule utilitaire léger (VUL) ou d'un poids lourd (PL) « à faibles émissions » neuf ou d'occasion est proposée par la Métropole aux professionnels. Cette aide intervient en complément des mesures prises par l'État (bonus écologique, prime à la conversion, sur-amortissement fiscal).

Labellisation de l'Espace Naturel Sensible intercommunal des Côtes

Identifié comme le cœur de nature à protéger et comme un réservoir de biodiversité à préserver, le site des Côtes était jusqu'en 2023 labellisé Espace Naturel Sensible uniquement sur sa partie clermontoise et géré par la Ville de Clermont-Ferrand.

En 2023, cette labellisation s'est étendue sur l'ensemble du site, soit 815 ha réparties sur 5 communes: Blanzat, Cébazat, Durtol, Nohanent et Clermont-Ferrand. Désormais géré par Clermont Auvergne Métropole, le massif des Côtes devient ainsi le deuxième plus grand ENS du Puy-de-Dôme.



Perspectives 2024

Obtention du Label Territoire engagé pour la Transition Écologique Climat Air Énergie 3 étoiles.

Lancement officiel de l'Alliance pour la Transition Écologique et Solidaire.

Lancement du groupe de travail participation citoyenne et élaboration d'outils supports.

Élargissement du périmètre de la ZFE.

Élaboration d'une charte de logistique urbaine durable.

Actualisation du schéma directeur du réseau de chaleur urbain ECLA-CLERVIA.

Consultation pour la construction et l'exploitation du futur réseau de chaleur urbain sur Royat, Chamalières et Clermont-Ferrand.

Conclusion du 2^e AMI ombrières solaires.

Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Préserver, recycler».

05

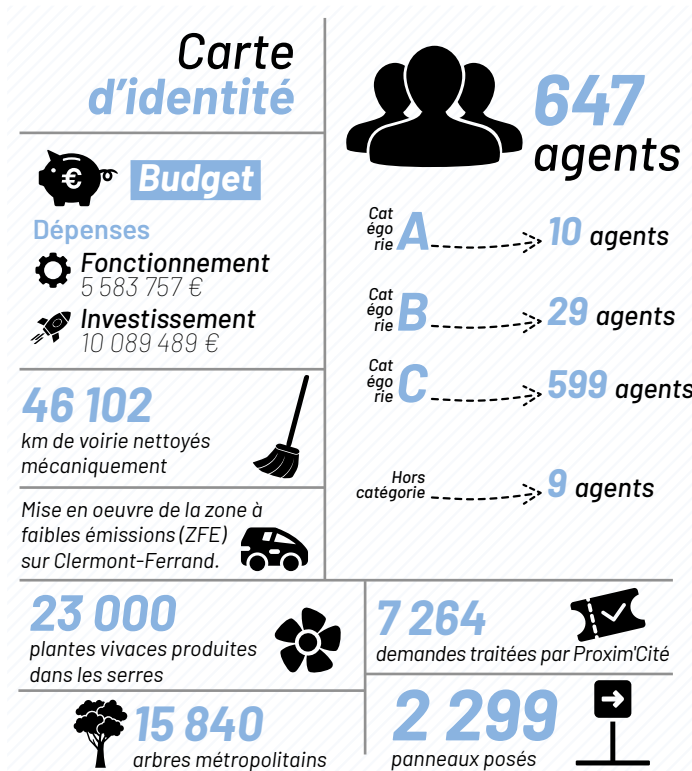
**Proximité, relations
aux territoires
et aux usagers**



Espace public et proximité

La Direction de l'espace public et de la proximité a pour missions de :

- entretenir et de valoriser les espaces publics (propreté, viabilité hivernale, espaces verts, mobilier urbain, travaux d'entretien de la voirie...);
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des citoyens ;
- garantir un service de proximité et un haut niveau de réactivité à tous les usagers ;
- 2 Tours de France et 6 jours sous les projecteurs 2023 est une année riche en temps événementiels qui ont engendré une forte mobilisation des équipes. Modification de signalisation, menus travaux de voirie, marquage au sol, aménagements floraux thématiques, nettoyage, l'ensemble de la direction s'est investie pour valoriser l'image de la métropole.



Principaux faits marquants 2023

01

Mise en oeuvre de la nouvelle gouvernance des crédits dédiés à l'espace public prévoyant une enveloppe de solidarité et la programmation des travaux 2023-2025 en lien avec les communes.

02

Mise en oeuvre des actions de la Charte de l'Arbre métropolitain et poursuite de la campagne de dés-imperméabilisation sur l'espace public

03

Mise en oeuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) sur Clermont-Ferrand

04

Forte mobilisation de la cellule Proxim'Cité avec le démarrage des travaux InspiRe et Réseau de Chaleur Urbain (RCU)

05

Forte mobilisation des équipes à l'occasion de phénomènes météorologiques, d'événements sportifs et sociaux.

Proximité, relations aux territoires et aux usagers



Zoom Sur

2 Tours de France et 6 jours sous les projecteurs

Pour que la métropole brille, l'ensemble de la direction, agissant dans l'ombre, était à la manoeuvre. Modification de signalisation, menus travaux de voirie, marquage au sol, aménagements floraux sur le thème du vélo, nettoyage, barriérage et balisage : le résultat d'un fort investissement et d'une grande collaboration.

La végétalisation se taille une place en ville

La végétalisation prend une place de plus en plus prégnante sur l'espace public, tout en s'adaptant aux contraintes liées aux évolutions du climat et des pratiques : développement des espèces végétales résistantes aux maladies et à la sécheresse, optimisation des moyens pour l'entretien et la préservation de la biodiversité avec la gestion différenciée, augmentation de la production des plantes vivaces...

En résumé, un soin particulier est apporté aux végétaux, notamment aux arbres qui ont fait l'objet de la mise en place d'une charte.



Proximité au service des usagers

Les travaux d'InspiRe et du réseau de chaleur urbain ont débuté en 2023, engendrant de nombreuses perturbations. Les demandes des usagers de l'espace public, signalant les problèmes rencontrés, auprès de la cellule Proximité ont explosé. Un travail remarquable a été mené avec les services de la Métropole pour renseigner au mieux les publics, tout en pédagogie et diplomatie.

Faire face aux dégradations

Les émeutes du 30 juin et la tempête Frederico du 16 novembre ont impliqué un important investissement des équipes pour remettre en état l'espace public.



Perspectives 2024

Poursuite de la mise en oeuvre de la nouvelle gouvernance des crédits « espace public » avec l'enveloppe de solidarité et la programmation des travaux 2023 - 2025 en lien avec les communes.

Construction d'un bâtiment (bureaux et vestiaires) sur les quais de transfert au lieu dit Pompidou.

Lancement d'une production d'arbustes.

Poursuite de la forte mobilisation prévue de la cellule Proximité avec le démarrage des travaux InspiRe et Réseau de Chaleur Urbain (RCU).

Réflexion à mener sur les moyens de propreté et de viabilité à mettre en place dans le cadre du schéma cyclable du projet InspiRe.

Réflexion à mener sur la maîtrise totale du pilotage et du déclenchement de la viabilité hivernale par la Métropole.

Déploiement de l'identité C.réseau pour mieux signaler les pistes cyclables.

Réalisation d'un décor événementiel, "Jardin de curé" sur la place de Jaude.



Retrouvez toute notre actualité sur :



ClrmntMetropole



clermontmetropole



clermontmetropole.eu



Clermont Auvergne Métropole

Contactez-nous :



Clermont Auvergne Métropole

64/66 avenue de l'Union-Soviétique

BP 40231 63007 Clermont-Ferrand cedex 1



04 73 98 30 00



CLERMONTMETROPOLE.EU